PROCES VERBAL N°2 du Bureau

Du Comité Directeur

Réunion Téléphonique du 22 Novembre 2023.

Présidence : M. POITEVIN Guy

Contactés: Mme MARC Catherine. MM. GONNET Christian, GODIGNON Michel, PINEL Michel, NESSON Jean-Paul.

Absents : M.BIDET Alain.

Cette réunion téléphonique a pour objet d'officialiser, suite à la réunion de la commission Futsal du 09/11/2023 les frais d'arbitrage à l'occasion des challenges Futsal seniors, seniors F, U18 et U15, U13, U11.

Cette année, les compétions Futsal Seniors seront organisées par plateau de 4 équipes. Il n'y aura qu'un seul arbitre officiel assisté d'un bénévole. (Voir règlement Futsal 2023/2024).

Les frais d'arbitrage seront à la charge des clubs (25 € par équipe), versés au District.

L'indemnité de l'arbitre est fixée à 100 € par plateau.

Dans la situation, où exceptionnellement il y aurait la présence de 2 arbitres officiels, chaque arbitre percevra la somme de 50 € par plateau.

Décision actée par le Bureau

Guy POITEVIN